



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
5 juillet 2020
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2020
31 août-4 septembre 2020, New York
Point 9 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour l'Eswatini
(2021-2025)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Le PNUD dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Eswatini (2021-2025)	12



I. Le PNUD dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le Royaume d’Eswatini est confronté à une croissance économique lente, à une crise budgétaire, à des niveaux élevés de chômage, à la pauvreté et aux inégalités¹. Près de 59 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et 20,1 % en dessous du seuil de pauvreté extrême². L’indice de développement humain (IDH) du pays a augmenté régulièrement, passant de 0,545 en 1990 à 0,608 en 2018, ce qui place l’Eswatini dans la catégorie du développement humain moyen³. Pour autant, si l’on actualise la valeur de l’IDH en fonction des inégalités, elle tombe à 0,430⁴. Les niveaux élevés de pauvreté et d’extrême pauvreté, combinés aux inégalités, sont des obstacles majeurs à la réalisation de progrès durables vers les objectifs de développement durable. Les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les personnes vivant avec le VIH/sida sont les membres les plus pauvres et les plus vulnérables de la société.

2. L’Eswatini affiche un indice d’inégalité de genre de 0,569, ce qui le classe au 141^e rang sur 160 pays⁵. Même si 14,7 % des sièges parlementaires sont occupés par des femmes, seules 30 % des femmes adultes ont pu accéder au moins à l’enseignement secondaire, contre 32,7 % de leurs homologues masculins. Pour 100 000 naissances vivantes, 389 femmes meurent de causes liées à la grossesse, et le taux de natalité chez les adolescentes est de 77 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans. Le taux de participation des femmes au marché du travail s’établit à 42,7 %, contre 67,2 % pour les hommes, et les femmes swazies sont plus souvent à la tête de microentreprises que de petites et moyennes entreprises en raison de leur niveau d’instruction plus faible et donc, de leurs perspectives d’emploi formel réduites.

3. L’Eswatini est un pays enclavé dont l’économie est ouverte. En tant que membre de la Zone monétaire commune avec l’Afrique du Sud, le Lesotho et la Namibie, sa monnaie est indexée à la parité sur le rand sud-africain. Le pays est membre de l’Union douanière d’Afrique australe qui comprend l’Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho et la Namibie, ce qui permet la libre circulation des marchandises au sein de l’Union et la répartition des droits de douane et des taxes d’accise entre ses membres. Premier contributeur individuel à la base de recettes, l’Eswatini a compté pour plus de 40 % des recettes totales en moyenne ces quatre dernières années⁶.

4. Le Plan national de développement (2019/2020-2021/2022) et la Feuille de route stratégique (2019-2022)⁷ donnent la priorité à une croissance économique durable et à une gouvernance inclusive afin de garantir que les débouchés économiques profitent aux personnes les plus à la marge. Toutefois, la pandémie de

¹ Plan national de développement 2019/2020-2021/2022.

² Gouvernement du Royaume d’Eswatini, Swaziland Household Income and Expenditure Survey (« Enquête sur les revenus et les dépenses des ménages du Swaziland »), 2018.

³ PNUD, Rapport sur le développement humain, 2019.

⁴ PNUD, Note d’information pour les pays sur le Rapport sur le développement humain 2019 (Eswatini).

⁵ Ibid.

⁶ Op. cit. note de bas de page n° 1.

⁷ La Feuille de route stratégique 2019-2022 fixe cinq priorités pour l’action politique du Gouvernement : a) cadre propice à l’activité commerciale ; b) assainissement des finances publiques et règlement des arriérés ; c) infrastructure, investissement et innovation ; d) culture de l’excellence et de la priorité ; et e) filet de protection sociale. Elle désigne également cinq secteurs de croissance pour le redressement économique : a) agriculture ; b) tourisme ; c) industries manufacturière et agroalimentaire ; d) exploitation minière et énergie ; et e) éducation et technologies de l’information et des communications.

maladie à coronavirus (COVID-19) a exposé le pays à une immense vulnérabilité liée à la faible performance économique au niveau régional et devrait exacerber l'extrême pauvreté et les inégalités.

5. Le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable contribuera à la réalisation des objectifs nationaux par l'investissement dans cinq domaines prioritaires, en s'appuyant sur les éléments de l'analyse commune par pays, ce qui permettra de repositionner les Nations Unies dans le contexte de développement émergent du pays et de la réponse accélérée préconisée dans le cadre de la Décennie d'action. Partant de ces domaines prioritaires, sur la base de l'avantage comparatif du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'une théorie du changement, le présent programme de pays investira, en partenariat avec le Gouvernement et les Nations Unies, dans les domaines prioritaires que sont la réduction de la pauvreté, les changements climatiques et la gouvernance efficace.

6. Le présent programme de pays optimisera le rôle d'intégrateur⁸ du PNUD en appuyant le Gouvernement de manière à ne laisser personne de côté et à renforcer les institutions pour aider en premier lieu les personnes les plus à la marge. En sa qualité de chef de file thématique sur la gouvernance et la croissance inclusive, le PNUD s'acquittera de cette tâche :

a) En fournissant une direction éclairée en matière d'intégration de la conception et la mise en œuvre des politiques au développement des capacités des institutions de première ligne, en partenariat avec les partenaires nationaux et les partenaires Nations Unies ;

b) En mettant l'accent sur les apports normatifs pour défendre les démarches fondées sur les droits de l'homme tout en proposant des solutions innovantes « PNUD nouvelle génération » garantissant un appui aux femmes, aux personnes handicapées, aux personnes vivant avec le VIH/sida, aux populations pauvres et aux groupes marginalisés ;

c) En renforçant les institutions du secteur public par la mise en œuvre d'une démarche intersectorielle axée sur les problèmes ;

d) En favorisant les modes de financement novateurs, les solutions technologiques et les innovations menées par le laboratoire d'accélération ;

e) En mettant à contribution les réseaux de compétences mondiaux et régionaux du PNUD pour renforcer la résilience à la sécheresse, aux changements climatiques, à la vulnérabilité à la pauvreté et aux impacts de la COVID-19.

7. S'appuyant sur les enseignements à retenir, y compris les recommandations de l'évaluation du dernier programme national⁹, le présent programme de pays délimite les domaines d'intervention précis constituant une réponse cohérente à un ensemble défini de défis nationaux, en s'appuyant sur une démarche ciblée et des partenariats stratégiques.

8. Dans le cadre de la modalité « Unis dans l'action », le PNUD ancrera son appui à l'équipe de pays des Nations Unies (UNCT) dans son rôle d'intégrateur tout en tirant parti de l'avantage collaboratif offert par la diversité du système des Nations Unies. Le PNUD exploitera la diversité des démarches axées sur le développement offertes par la collaboration entre le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) afin de libérer pleinement la capacité à traiter la nature multifacette

⁸ Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021.

⁹ Évaluations indépendantes des programmes de pays : Eswatini, 2019.

de la pauvreté et des inégalités. La compétence spécialisée des partenaires et du Réseau mondial pour les politiques du PNUD sera mise à profit pour soutenir l'ambitieux programme de plans nationaux, en conjuguant les démarches multidimensionnelles du système des Nations Unies au titre du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

9. Le PNUD prévoit que l'impact socioéconomique de la COVID-19 sera profond et prolongé. Il adaptera ses engagements à la situation économique qui prévalait avant la COVID-19 et s'adaptera aux changements induits par la pandémie en travaillant en étroite collaboration avec les dirigeants nationaux et l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre de la riposte socioéconomique immédiate à la COVID-19.

II. Priorités du programme et partenariats

10. Le programme de pays, qui coïncide avec le début de la Décennie d'action visant à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, découle directement du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et est pleinement aligné sur le Plan national de développement (2019/2020-2021/2022) et la Feuille de route stratégique (2019-2022) du Royaume d'Eswatini. Il a été élaboré à la suite de vastes consultations avec les homologues nationaux, les Nations Unies, la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé. Conformément au Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021, l'appui sera fourni via une combinaison de conseils pratiques, d'assistance technique, de financements et de modalités de mise en œuvre du programme.

11. Le PNUD adoptera une stratégie de partenariats en six points pour soutenir le programme visant à ne laisser personne de côté et à aider en premier lieu les personnes les plus à la marge :

a) Il fournira une plateforme d'intégration concentrant les avantages collaboratifs des différents organismes des Nations Unies. Grâce à la programmation conjointe, le PNUD exploitera les apports des partenaires et renforcera l'accès des institutions nationales aux connaissances, capacités et compétences spécialisées. Le PNUD se positionnera en chef de file de la collaboration avec l'UNICEF, le FNUAP et ONU-Femmes pour la mise en œuvre du chapitre commun de leurs plans stratégiques au niveau national afin de s'attaquer à la nature multifacette de la pauvreté. La combinaison du principe d'unité d'action des Nations Unies, des programmes conjoints et du chapitre commun permettra d'exploiter les avantages collaboratifs et la valeur ajoutée du programme de pays pour le programme national.

b) Le PNUD s'efforcera d'œuvrer avec les dirigeants nationaux au renforcement de la participation du Gouvernement aux coûts afin de développer tant des liens financiers qu'un alignement programmatique sur les plans et budgets gouvernementaux pour garantir une intégration efficace et assurer la durabilité et la modularité des interventions du programme.

c) Le PNUD approfondira ses engagements avec des partenaires bilatéraux comme les gouvernements des États-Unis, de l'Inde, de l'Italie et du Koweït, et des partenaires multilatéraux comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Union européenne, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat, le Forum économique mondial et la Banque africaine de développement, et établira des partenariats pour le financement privé avec le secteur privé (comme le réseau YPO). Le PNUD adoptera un positionnement stratégique visant à passer du financement

simple au financement durable. Le laboratoire d'accélération offrira une plateforme d'exploration des partenariats au niveau local, régional et mondial.

d) Dans le cadre de ses efforts de formation et d'encouragement de dirigeants nationaux et infranationaux à la défense des objectifs de développement durable de cette décennie d'action, le PNUD organisera régulièrement des manifestations de sensibilisation, aux niveaux national et international, animées par ces défenseurs pour favoriser la participation de la population.

e) Il renforcera les partenariats institutionnels avec les ambassadeurs des pays de la SADC basés en Eswatini. Cette interface sera essentielle pour les travaux du PNUD dans les domaines de la productivité et de la création d'emplois. Le Programme exploitera les possibilités de partenariat offertes par les principaux instruments régionaux, comme la Zone de libre-échange continentale africaine et l'A-eTrade Group.

f) En collaboration avec le Pôle sectoriel de financement du PNUD, une évaluation du financement du développement sera entreprise pour renforcer les capacités nationales de partenariat à l'aide de sources non traditionnelles, en particulier le financement du secteur privé et les fondations.

Portefeuille 1. Croissance économique inclusive

12. La contribution du PNUD à ce portefeuille est étayée par la théorie du changement telle qu'établie dans les liens entre pauvreté et environnement¹⁰, selon laquelle : si la productivité agricole est améliorée grâce à une technologie intelligente face aux changements climatiques, les obstacles structurels à la production et à la commercialisation de certaines cultures (canne à sucre et maïs) sont levés et les pertes après récolte sont réduites ; si les chaînes de valeur locales, en particulier dans l'agrobusiness, la technologie et le tourisme, sont renforcées et rendues durables ; si les microentreprises et petites et moyennes entreprises sont soutenues par l'amélioration de la réglementation et de l'accès au crédit et à l'énergie ; alors la productivité agricole augmentera, ce qui profitera aux 77 % de la population qui en dépendent, les femmes accéderont plus facilement aux marchés et les jeunes profiteront davantage des débouchés économiques. Le PNUD déploiera les solutions type 1, 4, 5 et 6 pour contribuer à cette réalisation.

13. Les trois solutions interdépendantes prévues pour veiller à ce que la croissance soit inclusive et ne laisse personne de côté sont les suivantes : a) instauration de régimes politiques et réglementaires pour la gestion des ressources naturelles, de l'environnement, de la biodiversité et de l'utilisation des produits chimiques ; b) mise en place de financements, systèmes, plans et politiques de développement reposant sur les données et une analyse des risques qui prévoient des solutions intégrées tenant compte des questions de genre pour réduire les risques de catastrophe et favoriser l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ; et c) déploiement de solutions assurant l'accès universel à des sources d'énergie non polluante, abordable et durable.

14. Les réussites passées du PNUD en matière d'appui à l'agriculture intelligente face aux changements climatiques seront renforcées en partenariat avec le Gouvernement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial, et comprendront une aide aux agriculteurs, en particulier aux femmes, afin d'accroître leurs revenus issus des activités agricoles commerciales grâce à l'amélioration des ressources en eau, de la gestion des bassins

¹⁰ Bureau indépendant d'évaluation du PNUD, « Évaluation de la contribution du PNUD à la gestion de l'environnement à des fins de lutte contre la pauvreté : la corrélation pauvreté-environnement », 2010.

versants, de l'irrigation au goutte-à-goutte et de l'accès à des installations de stockage améliorées sur le terrain, aux marchés structurés et aux facilités de prêts renouvelables. Pour améliorer les moyens de subsistance et les revenus, les liens des microentreprises et petites et moyennes entreprises de l'agrobusiness et de la transformation agricole avec les chaînes de valeur régionales seront renforcés. Grâce au laboratoire d'accélération, des solutions innovantes axées sur la technologie renforceront l'intégration interentreprises.

15. En réponse à l'épidémie de COVID-19, le PNUD appuiera la mise en œuvre des recommandations des études d'impact socioéconomique, en mettant l'accent sur les travailleurs du secteur non structuré (en particulier les femmes et autres populations vulnérables) et les microentreprises et petites et moyennes entreprises. Le PNUD appuiera la coordination et l'intégration des réponses humanitaires et réponses de protection sociale existantes afin de réduire les doubles emplois, la fragmentation et les inefficacités, d'améliorer la couverture et de renforcer les capacités institutionnelles. Dans la phase de relèvement, il appuiera des solutions commerciales novatrices à bon rapport coût-efficacité pour renforcer les entreprises et les entrepreneurs du secteur non structuré et améliorer la capacité productive et la compétitivité.

16. Afin de promouvoir une économie circulaire, qui présente l'avantage de créer de nouveaux emplois et moyens de subsistance tout en améliorant la gestion des déchets, le PNUD adoptera une approche holistique selon laquelle chaque type de déchets fait partie d'une chaîne de traitement en boucle fermée, créant de ce fait une chaîne de valeur durable pour l'économie de la gestion des déchets.

17. Pour protéger la biodiversité en Eswatini, le PNUD contribuera à la gestion du réseau de zones protégées en mettant l'accent sur un appui à des systèmes d'intégration de la gestion des terres et des ressources naturelles visant à transformer l'actuelle mosaïque de zones protégées en un réseau, tout en déployant des mesures d'incitation de tous les Swazis (organismes de gestion des terres, sociétés de conservation, propriétaires privés et opérateurs touristiques) à travailler ensemble à la conservation et au développement économique durable. La mise en place d'une infrastructure de subsistance et d'écotourisme permettra de promouvoir davantage l'activité économique et de générer des revenus pour les communautés vivant autour des zones protégées. Les liens institutionnels régionaux seront mis à profit pour ouvrir des perspectives de collaboration régionale stratégique en vue d'améliorer le tourisme.

18. Le PNUD appuiera les stratégies visant à accroître les compétences en matière d'innovation et d'entrepreneuriat, la productivité et le potentiel rémunérateur des jeunes, hommes et femmes, en explorant des solutions évolutives à bon rapport coût-efficacité basées sur le marché aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans les domaines des énergies renouvelables et de la durabilité de l'environnement. Il s'agira notamment : a) de renforcer les capacités et de développer les compétences des jeunes et groupes de jeunes en fournissant des services de vulgarisation durables, un mentorat et une formation à l'entrepreneuriat pour faire émerger des solutions novatrices qui promeuvent les énergies renouvelables et soient durables sur le plan environnemental ; et b) de mobiliser des fonds pour améliorer l'accès au financement en mettant en place un mécanisme de garantie et de sûreté pour les prêts aux entreprises. Le Programme de micro financements du Fonds pour l'environnement mondial appuiera les innovations communautaires visant à associer les avantages du point de vue de l'environnement à l'amélioration des moyens de subsistance.

19. Le PNUD, en partenariat avec les organismes des Nations Unies et la société civile, appuiera les efforts visant à intensifier les initiatives destinées à donner aux

jeunes et aux femmes les moyens de participer pleinement à la vie économique et aux autres domaines de la vie afin de tirer le meilleur parti possible du dividende démographique. Il s'agira notamment de faciliter l'adoption de réformes juridiques, politiques et institutionnelles afin de lever les obstacles structurels à l'autonomisation des femmes. Le PNUD appuiera la mise en œuvre de la loi sur les infractions sexuelles et la violence domestique récemment adoptée en améliorant l'accès à l'aide juridictionnelle, en orientant la police sur la manière de gérer les affaires de violence fondée sur le genre et en facilitant le prononcé de jugements avec le concours du ministère public et les tribunaux.

20. Pour atténuer les pertes d'emplois induites par la COVID-19, le PNUD s'appuiera sur des partenariats avec des instruments régionaux tels que la Zone de libre-échange continentale africaine et l'A-eTrade Group pour se concentrer sur le développement des technologies de l'information et de la communication en tant que secteur à plus fort potentiel de création d'emplois. Outre l'impact positif sur la création d'emplois, de tels engagements ouvriront de nouvelles perspectives d'amélioration des réserves de devises qui, à leur tour, auront un impact sur le climat macroéconomique.

21. Le PNUD appuiera l'élaboration de solutions politiques et financières novatrices et axées sur la technologie pour créer des capacités en énergie renouvelable dans le pays. Ces capacités renforceront la durabilité des microentreprises et petites et moyennes entreprises. Grâce à sa présence régionale et mondiale, le PNUD développera des partenariats intégrés avec les institutions de réglementation, le secteur privé et les organismes internationaux afin de mettre au point des réponses politiques susceptibles de libérer pleinement le potentiel de développement des énergies renouvelables.

22. Le PNUD fera progresser son initiative Promesse climatique afin d'aider l'Eswatini à définir sa contribution déterminée au niveau national. Pour faire face aux nouveaux problèmes liés à l'épidémie de COVID-19 et aux catastrophes d'origine climatique telles que les sécheresses, le PNUD aidera l'Agence nationale de gestion des catastrophes à mettre au point une réponse intégrée à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation aux changements climatiques. Il s'agira notamment de recourir à la technologie, en installant par exemple des dispositifs d'alerte rapide.

23. Les entités régionales comme la Zone de libre-échange continentale africaine et la Communauté de développement de l'Afrique australe, les priorités régionales et la force institutionnelle de référence que le pays a déjà créée via le Marché commun de l'Afrique orientale et australe seront mises à profit pour placer l'Eswatini dans une nouvelle perspective de croissance économique en s'attaquant aux défis structurels sous-jacents et en développant la résilience à l'impact de la COVID-19. En tant qu'hôte du siège régional pour l'Afrique australe de l'AeTrade Group, l'Eswatini présente un réel potentiel pour élaborer des solutions technologiques susceptibles d'être source de croissance et de création d'emplois.

Portefeuille 2. Gouvernance efficace et participative

24. La contribution du PNUD à ce portefeuille est étayée par la théorie du changement selon laquelle : si les systèmes et les institutions de base de la gouvernance sont renforcés ; si les institutions ont la capacité de garantir l'état de droit, la justice, la sécurité et les services de base à ceux qui risquent d'être laissés de côté ; et si les institutions gouvernementales s'engagent auprès des hommes, des femmes et des communautés, y compris les plus marginalisés, de manière équitable ; alors les entreprises peuvent prospérer et contribuer à la lutte contre les inégalités sociales et économiques. Le PNUD abordera le développement de cet environnement favorable en déployant la solution type 2. Il est important de protéger les droits de

l'homme pour lutter contre les inégalités et offrir les contre-pouvoirs nécessaires pour que les entreprises promeuvent une croissance économique inclusive.

25. En adoptant une démarche harmonisée à l'échelle de l'ensemble de l'administration, le PNUD aidera les dirigeants nationaux à renforcer les capacités d'intégration des objectifs de développement durable dans les plans et budgets nationaux tout en facilitant l'utilisation novatrice de données ventilées basées sur les objectifs afin d'éclairer les plans et budgets nationaux et sectoriels. Travaillant en étroite collaboration avec les principales instances nationales de contrôle telles que le Parlement et la Commission des droits de l'homme et de l'administration publique, le PNUD renforcera l'orientation des fonctions d'élaboration des lois, de représentation et de contrôle vers les objectifs. Une attention particulière sera accordée à l'engagement des responsables parlementaires afin de renforcer l'obligation de rendre compte, notamment en matière de contrôle budgétaire, et mettre sur pied des commissions capables de s'emparer des objectifs (notamment en veillant à la collecte de données et l'élaboration de rapports crédibles et en temps voulu par les instances concernées). En intégrant les objectifs dans les plans et budgets et en appuyant leur suivi et leur contrôle au moyen de solutions numériques, le PNUD, avec d'autres partenaires des Nations Unies, contribuera à créer un environnement favorable pour aider en premier lieu les personnes les plus à la marge.

26. Compte tenu de la nature interconnectée et complexe du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'appui au renforcement des cadres de financement au niveau national sera poursuivi dans le cadre d'efforts plus larges visant à aider l'Eswatini à adopter des réformes liées aux objectifs de développement durable. Le PNUD appuiera la mise en place d'un cadre de financement national intégré via l'évaluation du financement du développement et des solutions de financement intégrées dans le cadre de la démarche globale de l'équipe de pays des Nations Unies visant à aider le Gouvernement à mettre en œuvre le Programme 2030.

27. Le PNUD s'est associé aux dirigeants nationaux pour concevoir le plan directeur de la relance économique. Dans cette optique, il s'attachera à renforcer les capacités de coordination nationales via des approches sectorielles de planification, de financement et de gestion axée sur les résultats afin d'améliorer l'efficacité et la coordination et d'alimenter les données centrées sur les objectifs de développement durable pour la réforme des politiques. Afin d'atténuer l'impact socioéconomique de la COVID-19, le PNUD facilitera le dialogue pour la mise au point de réponses de politique budgétaire tout en appuyant le suivi et l'élaboration de positions politiques face à la pandémie. Permettre au pays de répondre aux défis soulevés par la COVID-19 et aux perspectives offertes par la pandémie sera déterminant pour la reprise économique. Le PNUD appuiera également à la fois la cartographie des investissements liés aux objectifs de développement durable et les investissements à impact pour atténuer les risques pesant sur les objectifs en raison de la pandémie de COVID-19.

28. L'une des principales stratégies de mise en œuvre du programme de pays consiste à nouer des partenariats avec les organisations de la société civile. Le PNUD invitera ces dernières à explorer des solutions novatrices et constituer une base d'éléments probants dans la perspective d'une intensification. Il appuiera les efforts déployés par la société civile pour assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et le respect des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme.

29. Pour améliorer l'efficacité de l'administration, le PNUD appuiera le déploiement de solutions numériques novatrices dans des domaines précis de la gestion budgétaire, de la coordination de l'aide, de l'intégration régionale et du renforcement des fonctions de réglementation. Via le laboratoire d'accélération, il

appuiera et encouragera l'utilisation de solutions numériques novatrices pour améliorer l'efficacité. Compte tenu des orientations essentielles fournies par les conventions et traités internationaux sur le renforcement des systèmes nationaux, le PNUD aidera le Gouvernement à contrôler la fréquence et la qualité des rapports élaborés sur ces instruments.

30. Afin de favoriser la participation du secteur privé à la croissance économique et de renforcer encore les fondamentaux macroéconomiques susceptibles d'attirer les investissements, le PNUD appuiera les efforts visant à renforcer l'état de droit comme facteur clé de la productivité économique et de la création d'emplois. Il s'agit notamment de renforcer l'application judiciaire des contrats, de protéger les droits des investisseurs et de renforcer la gestion des affaires dans le système judiciaire. Une attention particulière sera accordée à la promotion et au soutien de la mise en place du banc commercial afin d'accélérer le jugement des affaires commerciales et d'améliorer la réponse judiciaire aux différends civils.

31. En ce qui concerne l'amélioration de l'accès à la justice et la défense des droits des citoyens, le PNUD appuiera le renforcement des mécanismes institutionnels d'aide juridictionnelle en les rendant particulièrement accessibles aux personnes vivant avec le VIH/sida et aux autres communautés marginalisées. Cette action sera complétée par un appui à la création de la Commission de révision des lois, chargée de transposer en droit interne les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et d'améliorer le statut du pays en matière de droits de l'homme.

32. Conformément à la priorité nationale consistant à promouvoir un leadership éthique et à améliorer la transparence, le PNUD appuiera des cadres législatifs et politiques renforcés, tenant compte des questions de genre, pour élaborer des mécanismes crédibles de lutte contre la corruption. L'un des piliers de cet effort sera un appui à la révision de la stratégie nationale de lutte contre la corruption de 2007. Cette stratégie renforcera la capacité du pays à attirer davantage d'investissements du secteur privé, ce qui sera essentiel pour la gestion de la stabilité macroéconomique et la création d'une croissance et d'emplois portés par le secteur privé. Le PNUD appuiera la promulgation et la mise en œuvre d'un projet de loi sur un code de conduite des dirigeants tenant compte des questions de genre, qui pourrait améliorer la légitimité et la transparence des instances gouvernementales et stimuler la confiance des investisseurs.

33. Dans tous les portefeuilles, le PNUD aidera le Gouvernement à optimiser les avantages de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Il s'agira notamment de travailler avec l'Union interparlementaire pour améliorer le fonctionnement du corps législatif, et d'échanger des connaissances avec la Communauté de développement de l'Afrique australe sur le renforcement des institutions judiciaires, l'aide juridique et la gestion numérique des affaires. La coopération sera recherchée pour renforcer les capacités nationales en matière de gestion et de réduction des risques de catastrophes, notamment dans le contexte des changements climatiques.

III. Gestion du programme et des risques

34. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

35. Le programme sera exécuté à l'échelle nationale. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe d'une partie du programme, ou de la totalité en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies pour gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents au programme et aux activités liées à l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

36. La diminution de l'aide publique au développement provenant de subventions exige de redoubler d'efforts pour financer le développement au moyen de ressources internes. Dans ce contexte, le PNUD élargira les partenariats avec le secteur privé, les partenaires non traditionnels et les institutions financières internationales, en investissant les ressources ordinaires du Programme dans des solutions novatrices tout en tirant parti d'autres financements pour intensifier l'assistance. Le PNUD réunira une coalition d'entreprises qui coordonnera et mobilisera des financements aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Il continuera d'aider le Gouvernement à accéder à des fonds verticaux dédiés à l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, à la gestion des ressources environnementales et à la biodiversité.

37. Conformément au plan de continuité des opérations des Nations Unies, le PNUD utilisera le Comité de gestion des risques existant et les mécanismes de coordination des réponses multisectorielles nationales et infranationales comme principaux moyens d'atténuer les risques liés aux programmes et aux projets. La mise en œuvre du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et du programme de pays commencera dans un contexte d'importante exposition à haut risque à l'impact de la COVID-19 sur l'économie en général. Bien qu'elle ne soit pas encore entièrement quantifiée, l'analyse des scénarios du Gouvernement laisse entendre que la mise en œuvre du programme national commencera en période de récession. Si l'impact de la pandémie est multidimensionnel, l'effet sur l'emploi est attesté par un ralentissement significatif du secteur du tourisme. Pour atténuer cet impact, le PNUD et l'équipe de pays des Nations Unies s'engageront avec les dirigeants nationaux dans l'élaboration de réponses politiques, guidés par le Cadre des Nations Unies pour une riposte socioéconomique immédiate à la COVID-19, tout en appuyant également les engagements régionaux.

38. L'exposition passée du pays à des phénomènes et des chocs climatiques extrêmes crée les conditions d'un ralentissement significatif de la productivité agricole. La possibilité qu'un autre phénomène de ce type se produise pendant la période du programme de pays fait peser un risque sur sa mise en œuvre. Pour atténuer ces effets, les chaînes de valeur agricoles seront ciblées par des stratégies de résilience associées à un renforcement des dispositifs d'alerte rapide et une focalisation sur les systèmes de gestion des ressources naturelles.

39. L'Eswatini est classé dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire inférieur, ce qui rend difficile l'accès aux financements à des conditions favorables et limite les possibilités de mobilisation des ressources. Des solutions de financement novatrices reposant sur des partenariats multipartites seront appliquées pour faire face aux complexités de l'économie et aux indicateurs sociaux contrastés. Le bureau national doit donc veiller à ce que ses investissements et ses financements initiaux dans les principaux domaines prioritaires puissent ouvrir la voie à des ressources et des partenariats supplémentaires.

40. En partenariat avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies et l'équipe de pays des Nations Unies, le PNUD suivra de près les questions de sûreté et de sécurité et, où l'accès à certaines zones sera difficile ou le personnel sera en danger, s'associera à des partenaires de la société civile et s'appuiera sur des

solutions numériques. Cela permettra de poursuivre les opérations du PNUD, parfois dans des zones éloignées et isolées, tout en donnant la priorité à la sûreté et à la sécurité des membres du personnel du PNUD et de leurs familles.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

41. La contribution du programme de pays aux objectifs de développement durable sera influencée par la capacité à identifier les formes de pauvreté extrême. À cette fin, le PNUD et les partenaires des Nations Unies investiront dans le renforcement des capacités nationales d'étude statistique en élaborant des cartes des « points chauds de l'extrême pauvreté » qui constitueront une base de référence solide pour les interventions du programme de pays sur la voie vers 2030.

42. Le PNUD assumera le rôle de chef de file en travaillant avec les organismes des Nations Unies et les partenaires du développement pour renforcer les capacités nationales en matière de suivi des données liées aux objectifs de développement durable. Cela permettra de renforcer les systèmes nationaux de suivi des progrès vers les objectifs de développement durable et de renforcer la position du PNUD en tant que référent.

43. Au moins 3 % des ressources du programme seront affectés aux activités de contrôle de l'exécution et d'évaluation. Pour assurer la durabilité financière, le PNUD appliquera systématiquement les coûts de projet directs afin de tenir compte des coûts encourus par l'appui à la gestion des projets. Le cadre de contrôle de l'exécution et d'évaluation du PNUD sera aligné sur celui du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le PNUD travaillera avec ses partenaires pour mener des examens conjoints et rendre compte conjointement des résultats de développement et des ressources financières via des rapports, des évaluations et des audits. Le PNUD s'appuiera sur des données nationales et provenant d'organisations régionales, des rapports de suivi sur le développement humain et d'autres rapports de partenaires de développement. Les lacunes dans les données du Cadre de résultats et d'allocation des ressources (voir annexe) seront comblées lors de la phase de lancement du projet.

44. Le PNUD renforcera ses systèmes de contrôle de l'exécution et d'évaluation et formulera des théories du changement pour chaque projet, en établissant des liens de cause à effet et en mettant l'accent sur la durabilité des résultats du programme. Le marqueur genre du PNUD, utilisé pour suivre les dépenses afférentes au programme et améliorer la planification et la prise de décision afin de garantir l'égalité des sexes, sera mieux intégré dans les programmes du PNUD lors de ce cycle, et 15 % du budget du programme seront alloués au suivi des résultats liés au genre.

45. Le PNUD redoublera d'efforts pour communiquer, en s'appuyant sur des outils novateurs pour atteindre différents publics. En partenariat avec des laboratoires d'idées, le PNUD mènera des recherches sur des questions ciblées afin d'éclairer la programmation et la prise de décision.

Annexe.

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Eswatini (2021-2025)

Priorité ou objectif du pays : Reprise économique soutenue par une croissance inclusive et durable

Réalisation 1 énoncée dans le plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2025, les femmes, les hommes et les jeunes, y compris les personnes marginalisées, contribuent au progrès économique et en bénéficient, grâce à l'accès à un emploi décent, à des débouchés économiques et sociaux équitables, à des perspectives d'entrepreneuriat durables et à des systèmes de protection sociale résilients et financièrement durables.

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : Promouvoir l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge (objectif 1.2.1) Niveau de référence : 58,9 % (2019) Niveau cible : 50 % (2025) 2. Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes Niveau de référence : 18 331 (2019) Niveau cible : Moins que la moyenne mondiale pour 100 000 personnes	Source : Rapport sur l'état de l'environnement, « Strengthening National Protected Area of Swaziland » (Renforcement de la zone protégée nationale du Swaziland) Fréquence : Annuelle Entité responsable : Ministère du tourisme et de l'environnement	Produit 1.1 : Renforcement des régimes politiques et réglementaires au niveau national pour la gestion des ressources naturelles, de l'environnement, de la biodiversité et de l'utilisation des produits chimiques (cadre intégré de résultats et d'allocation de ressources : 1.4.1) Indicateur 1.1.1 : Ressources naturelles gérées dans le cadre d'un régime d'utilisation durable et de préservation des ressources, d'accès à celles-ci et de partage des avantages issus de leur exploitation (cadre intégré de résultats et d'allocation de ressources du plan stratégique 1.4.1) a) Superficie des zones terrestres et marines protégées (en hectares) b) Superficie des zones protégées faisant l'objet de mesures d'amélioration de la gestion (en hectares) c) Nombre d'écosystèmes en eau douce partagés sous gestion concertée d) Superficie sous régime de gestion durable des forêts (en hectares) e) Biodiversité f) Volume de produits chimiques ayant été réduit ou éliminé (en tonnes métriques) Niveau de référence : 4,15 % de 17 364 km ² (720 606 km ²) (2020) Niveau cible : 10 % de 17 364 km ² (1 736,3 km ²) Source : Rapport de l'Eswatini National Trust Commission Fréquence : Annuelle	Cabinet du Premier Ministre Bureau du Secrétaire de cabinet et directeur de la fonction publique, Ministère du tourisme et de l'environnement, Autorité swazie en charge de l'environnement, Eswatini National Trust Commission Assemblée de coordination des organisations non gouvernementales Fonds pour l'environnement mondial, Global Conservation Fund	Ressources ordinaires : 1 513 000 Autres ressources : 21 900 000
		Produit 1.2 : Les capacités des petits producteurs de denrées alimentaires (dans l'agriculture) sont renforcées pour adopter des approches inclusives de la chaîne de valeur dans	Ministère de l'agriculture, Ministère du commerce et de l'industrie, Office national de	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
l'agriculture et les secteurs connexes afin de remédier aux goulets d'étranglement de la commercialisation et aux pertes après récolte	Indicateur 1.2.1 : Nombre de coopératives de petits exploitants et de microentreprises et petites et moyennes entreprises bénéficiant d'une technologie et de solutions de financement novatrices pour accroître la valeur ajoutée et réduire les pertes après récolte (cadre intégré de résultats et d'allocation de ressources : 1.4.1)	Niveau de référence : 0 coopérative de petits exploitants ; 0 microentreprise et petite ou moyenne entreprise (2020) Niveau cible : 10 coopératives de petits exploitants (5 dirigées par des femmes) et 10 microentreprises et petites et moyennes entreprises (5 dirigées par des femmes)	commercialisation des produits agricoles, Eswatini Water and Agricultural Development Enterprise, Banque centrale Banque africaine de développement (BAD), Fonds pour l'environnement mondial, Global Conservation Fund	
Produit 1.3 : Les politiques et cadres d'incitation régissant les microentreprises et petites et moyennes entreprises (dans les domaines du tourisme et des technologies de l'information et de la communication) ont été renforcés pour atténuer l'impact de la COVID-19 et créer des entreprises durables pour l'emploi	Indicateur 1.3.1 : Nombre de nouveaux emplois durables créés dans le tourisme (y compris les secteurs connexes) et les technologies de l'information et de la communication (ventilé par homme, femme et personne handicapée) Taux de chômage de référence de 23 % (2019-2020)	Niveau cible : Moins de 20 % Source : Rapports sur les performances des secteurs du tourisme et des technologies de l'information et de la communication	Ministère du tourisme et de l'environnement, Autorité swazie en charge du tourisme, Autorité swazie en charge des revenus, Autorité swazie en charge de l'investissement et de la promotion Secteur privé Organismes des Nations Unies, Organisation mondiale du commerce Groupe des politiques et de la coordination des programmes Banque mondiale, Banque africaine de développement, Union européenne Fonds d'équipement des Nations Unies Banque centrale et banques commerciales	
Indicateur 1.3.2 : Nombre d'innovations et solutions développées localement identifiées et explorées en vue d'améliorer l'emploi des femmes, des jeunes et des personnes handicapées	Niveau de référence : 0 Niveau cible : 3	Source : Données sur les objectifs de développement durable, Bureau central de statistique		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 1.3.3 : Nombre de réglementations adoptées pour favoriser l'activité commerciale dans le pays</p> <p>Niveau de référence : 0 (2020)</p> <p>Niveau cible : 5</p> <p>Source : Enquêtes annuelles sur les entreprises</p>		
		<p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Produit 1.4 : Financements, systèmes, plans et politiques de développement reposant sur les données et une analyse des risques comprenant des solutions intégrées tenant compte des questions de genre pour réduire les risques de catastrophe et favoriser l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets (cadre intégré de résultats et d'allocation de ressources modifié : 2.3.1.)</p> <p>Indicateur 1.4.1 : Existence de plans de développement et d'investissement reposant sur des données, qui comprennent des solutions intégrées visant à réduire les risques de catastrophe et à permettre l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets (cadre intégré de résultats et d'allocation de ressources : 2.3.1.)</p> <p>Niveau de référence : Non (2020)</p> <p>Niveau cible : Oui</p> <p>Source : Rapports de l'Agence nationale de gestion des catastrophes</p>	<p>Cabinet du Premier Ministre, Bureau du Secrétaire de cabinet et directeur de la fonction publique, Agence nationale de gestion des catastrophes, Ministère du tourisme et de l'environnement, Ministère de l'agriculture</p> <p>Organismes/offices/autorités/organisations de la société civile clés</p>	
		<p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Produit 1.5 : Solutions retenues pour assurer l'accès universel à des sources d'énergie non polluante, abordable et durable (Cadre intégré de résultats et d'allocation de ressources du plan stratégique 1.5.1.)</p> <p>Indicateur 1.5.1 : Nombre de technologies d'énergie renouvelable et de solutions à haut rendement énergétique mises au point et appliquées pour accélérer l'adoption au niveau local (50 % des bénéficiaires étant des femmes et 10 % des personnes handicapées)</p> <p>Niveau de référence : 0 (2020)</p> <p>Niveau cible : 10</p> <p>Source : Rapports du Ministère des ressources naturelles et de l'énergie</p>	<p>Ministère des ressources naturelles et de l'énergie, Ministère du commerce et de l'industrie, Association swazie de l'énergie renouvelable, Ministère italien de l'environnement, Agence internationale pour les énergies renouvelables</p>	
		<p>Fréquence : Annuelle</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
--	--	---	---	---

Priorité ou objectif du pays : Bonne gouvernance et stabilité budgétaire, gestion saine des finances publiques et prestation de services efficace

Réalisation 2 énoncée dans le plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2025, les organes de contrôle et les institutions gouvernementales au niveau national et régional fonctionnent de manière indépendante, participative et responsable, en assurant l'égalité d'accès à la justice et aux services, avec un mécanisme systématique et participatif de mise en œuvre et de compte rendu de leurs obligations en matière de droits de l'homme et de réalisation des objectifs de développement durable, en s'efforçant de ne laisser personne de côté.

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable

1. Indicateur de capacité statistique pour le suivi des objectifs de développement durable (objectif 17.18.1) Niveau de référence : Non Niveau cible : Oui	Source : Plan national de développement et rapports d'examen sectoriel Fréquence : Annuelle	Produit 2.1 : Capacités renforcées dans l'ensemble du Gouvernement et du Parlement afin d'intégrer les objectifs de développement durable et les droits de l'homme, y compris l'égalité des sexes, dans la planification et les budgets nationaux Indicateur 2.1.1 : Nombre de plans nationaux et sectoriels de développement tenant compte des questions de genre et intégrant les objectifs de développement durable Niveau de référence : 0 plan national de développement (2020) ¹¹ ; 0 plan sectoriel de développement (2020) Niveau cible : 1 plan national de développement ; 6 plans sectoriels de développement Source : Plan national de développement et rapports du Ministère de la planification économique et du développement Fréquence : Annuelle	Cabinet du Premier Ministre Bureau du Secrétaire de cabinet et directeur de la fonction publique Bureau central de statistique. Parlement Ministère de la planification économique et du développement Organisations de la société civile, groupes de femmes Organismes des Nations Unies Ministère des finances, Ministère de la planification économique et du développement, Ministère de la fonction publique, Bureau central de statistique. CNUCED, Commission économique pour l'Afrique, OIT, BAD Organismes des Nations Unies	Ressources ordinaires : 1 300 000 Autres ressources : 5 000 000 (à mobiliser)
2. Indice de perception de la corruption Niveau de référence : 34/100 (2019) Niveau cible : 45/100	Responsabilités : Bureau central de statistique.	Indicateur 2.1.2 : Nombre de rapports (y compris les cartes des points chauds de l'extrême pauvreté) publiés par le Bureau central de statistique et utilisés par les secteurs pour mettre au point des politiques et une planification basée sur les objectifs de développement durable Niveau de référence : 0 (2020) ¹² Niveau cible : 6 secteurs Source : Plan national de développement et rapports du Bureau central de statistique Fréquence : Annuelle Indicateur 2.1.3 : Commission parlementaire sur les objectifs de développement durable établie et opérationnelle Niveau de référence : 0 (2020) Niveau cible : 1		

¹¹ L'alignement des plans nationaux et sectoriels de développement est partiel.

¹² Les politiques et les instruments de planification fondés sur les objectifs de développement durable sont limités.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles

Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

Source : Rapports parlementaires sur les objectifs de développement durable

Fréquence : À déterminer

Indicateur 2.1.4 : Nombre de réformes juridiques, politiques et institutionnelles adoptées afin de lever les obstacles structurels à l'autonomisation des femmes.

Niveau de référence : 2 (promulgation de la loi sur les infractions sexuelles et la violence domestique en novembre 2019 ; politique relative aux questions de genres en décembre 2019)

Niveau cible : 5

Source : Rapports du Groupe des questions de genre ; Cabinet du Vice-Premier Ministre

Fréquence : Annuelle

Indicateur 2.1.5 : Commission de révision des lois chargée de transposer les traités internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme établie et opérationnelle

Niveau de référence : Non (2020)

Niveau cible : Oui

Source : Rapports du Ministère de la justice, rapports de la Commission de révision des lois

Fréquence : Annuelle

Produit 2.2 : Les capacités nationales de coordination pour la relance économique sont renforcées, avec une attention particulière portée à l'impact économique de la COVID-19

Indicateur 2.2.1 : Nombre de secteurs disposant de solutions de financement innovantes et de plans de développement des capacités pour la mise en œuvre du plan directeur de relance économique en tenant compte de l'impact de la COVID-19

Niveau de référence : 0 (2020)

Niveau cible : 6

Source des données : Rapports d'activité sectoriels.

Fréquence : Annuelle

Indicateur 2.2.2 : Nombre de plateformes/mécanismes de dialogue et de coordination mis en place pour prendre en compte l'impact socioéconomique de la COVID-19 (cadre intégré de résultats et d'allocation de ressources : 2.1.1)

Niveau de référence : 0 (2020)

Niveau cible : 1

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Source : Rapports d'activité de l'Agence nationale de gestion des catastrophes et du Ministère de la planification économique et du développement</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>		
		<p>Produit 2.3 : L'utilisation de solutions numériques a permis d'améliorer les services publics et d'autres fonctions gouvernementales dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable (cadre intégré de résultats et d'allocation de ressources modifié : 2.2.1)</p> <p>Indicateur 2.3.1 : Nombre de solutions technologiques numériques adoptées par le Gouvernement, l'accent étant mis sur la gestion budgétaire, la coordination de l'aide et l'intégration régionale</p> <p>Niveau de référence : 0 (2020)</p> <p>Niveau cible : 3 (gestion budgétaire) ; 1 coordination de l'aide ; 1 intégration régionale</p> <p>Source : Rapports au Parlement</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 2.3.2 : Existence d'une solution numérique pour contrôler la fréquence et la qualité des rapports sur les conventions et traités internationaux (cadre intégré de résultats et d'allocation de ressources : 2.2.1 et 2.2.3)</p> <p>Niveau de référence : Non (2020)</p> <p>Niveau cible : Oui</p> <p>Source des données : Rapports du ministère</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>	<p>Ministère de la fonction publique</p> <p>Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale</p> <p>Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles</p> <p>UIT</p> <p>Royal Science & Technology Park ;</p> <p>HCDH</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)									
<p>Produit 2.4 : Les capacités des institutions garantes de l'état de droit aux niveaux national et régional (tinkhundla) ont été renforcées pour améliorer la transparence, favoriser l'activité commerciale et assurer l'égalité d'accès à la justice</p>	<p>Indicateur 2.4.1 : Existence d'un cadre juridique tenant compte des questions de genre pour établir d'un banc d'essai commercial</p>	<p>Niveau de référence : Non (2020)</p>	<p>Niveau cible : Oui</p>	<p>Source : Rapports de la magistrature</p>	<p>Fréquence : Annuelle</p>	<p>Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles</p>	<p>Magistrature</p>	<p>Ministère de l'administration et du développement tinkhundla</p>	<p>Commission swazie de lutte contre la corruption</p>	<p>Organisations de la société civile</p>	<p>Parlement</p>		
<p>Indicateur 2.4.2 : Pourcentage de personnes vulnérables (ventilé par hommes et femmes) bénéficiant de services d'aide juridictionnelle</p>	<p>Niveau de référence : 0 (2020)¹³</p>	<p>Niveau cible : 10 % (dont 40 % seront des femmes)</p>	<p>Source : Rapports de la magistrature</p>	<p>Fréquence : Annuelle</p>	<p>Indicateur 2.4.3 : Existence d'un système numérique fonctionnel de gestion des dossiers</p>	<p>Niveau de référence : Non (2020)</p>	<p>Niveau cible : Oui</p>	<p>Source : Rapports de la magistrature</p>	<p>Fréquence : Annuelle</p>	<p>Commission des droits de l'homme et de l'administration publique</p>	<p>Association des avocats</p>	<p>Administration locale</p>	<p>Organismes des Nations Unies</p>
<p>Indicateur 2.4.4 : Nombre de mesures anticorruption mises en œuvre pour améliorer la transparence et la responsabilité</p>	<p>Niveau de référence : 0 (2020)</p>	<p>Niveau cible : 3</p>	<p>Source : Rapports de la Commission de lutte contre la corruption</p>	<p>Fréquence : Annuelle</p>	<p>Commission des droits de l'homme et de l'administration publique</p>	<p>Association des avocats</p>	<p>Administration locale</p>	<p>Organismes des Nations Unies</p>	<p>Commission des droits de l'homme et de l'administration publique</p>	<p>Association des avocats</p>	<p>Administration locale</p>	<p>Organismes des Nations Unies</p>	

¹³ Les données relatives aux groupes vulnérables identifiés dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ventilées par sexe, seront utilisées pour déployer des services d'aide juridictionnelle.